



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2013

DELIBERATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION AUX 3 UFR D'UNE ENVELOPPE GLOBALE DE 264 708€ POUR LE BUDGET 2014.

Le 18 octobre 2013, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- ⇒ **approuve l'attribution d'une enveloppe globale de 264 708€ pour les 3 UFR pour le budget 2014.**

Cette enveloppe correspond à l'enveloppe 2013 de laquelle a été déduite les 10% de baisse des ouvertures de crédits de fonctionnement, mesure adoptée lors de la délibération sur les grandes masses du budget 2014.

En application des nouvelles dispositions de la loi ESR, il appartiendra au CEVU exerçant les fonctions de la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique de procéder à la ventilation de cette enveloppe entre les 3 UFR.

Le CA a été informé de la volonté de l'équipe présidentielle de maintenir les équilibres des enveloppes respectives des 3 UFR telles que définies en 2013 par le modèle de répartition des moyens.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 18 octobre 2013

Nombre de membres présents	17
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	3
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de votes pour	25
Nombre de votes contre	1

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Cabinet - Agent Comptable – DAF – UFR Langues – UFR Humanités – UFR STC – VP CEVU